

Reprise suite arret maladie non professionnelle

Par Ijes, le 03/03/2009 à 16:34

Bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis 05/2007, j'ai fait un malaise au volant de ma voiture, j ai eu la trouille de ma vie et depuis je fais un bloquage au volant crise de panique parfois je tombe dans les pommes. Mon travail se trouve a 30 kms de chez moi et en plus du blocage en voiture je suis incapable de prendre le bus ou le train.

je suis suivi psycologiquement et sous antidepresseur ce qui n ameliore rien mais je suis les conseil du medecin de la secu.

a mon dernier rdv avec le medecin de la secu, il a été décidé que la secu arreterai de m indemniser a compter du 22 mars car je ne suis pas invalide je peux exercer mon travail chez moi. je contact donc mon employeur afin de lui p^roposer du teletravail ce qui ne lui convient pas . je pourrais egalement lui demander de me muter a cote de chez moi sous reserve qu il y ai des postes de dispo et enfin je demande une pre visite au medecin du travail afin d etre declaree inapte (selon avis du medecin de la secu) si je suis déclarée inapte pouvez vous m'en dire plus sur le licenciement pour inaptitude

Merci d'avance

Par julius, le 03/03/2009 à 17:48

Bonjour:

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/sante-conditions-

ravail/consequences-inaptitude-du-salarie.html?var_recherche=licenciement%20inaptitu	de